

Le Gouvernement confirme ses positions sur Action publique 2022 ... la FA réaffirme les siennes !

Rencontre bilatérale avec Monsieur le Secrétaire d'État en charge de la Fonction publique.

Le lundi 13 février, Monsieur Olivier Dussopt, entouré de son directeur de cabinet et de sa directrice adjointe de cabinet, recevait la **FA-FP** en bilatérale.

Caroline Charruyer, Éric Labourdette, Pascal Kessler, Laurent Diez et Bruno Collignon représentaient la **FA** à cette occasion.

À cette occasion et dans le prolongement des annonces de Monsieur Édouard Philippe le 1^{er} février dernier lors du Comité interministériel pour la transformation publique, Monsieur Dussopt nous a confirmé l'ouverture de 4 chantiers pour l'année 2018, en parallèle de l'agenda social.

Ces 4 chantiers seront abordés chronologiquement :

- ✓ un dialogue social plus fluide sur le modèle des ordonnances "Travail"
- ✓ un élargissement du recours aux contrats dans la Fonction publique.

Sur ces deux sujets, un point d'étape sera réalisé avant l'été afin de dégager les points d'accord et de désaccord.

Dans le même temps, ouverture avant l'été des discussions sur:

- ✓ une rémunération plus individualisée
- ✓ un accompagnement renforcé en matière d'évolution de carrière.

Un point d'étape sera organisé en octobre sur ces deux derniers sujets.

Tout en nous informant que les arbitrages définitifs n'interviendront qu'au printemps 2019, le gouvernement réaffirme donc sa volonté de ne pas attendre les conclusions de la consultation au travers du Forum Action publique 2022 et décide unilatéralement de modifier le fonctionnement des instances de dialogue social (CAP, CT, CHSCT), d'assouplir le statut en encourageant les recrutements de contractuel·le·s, de privilégier la rémunération au mérite et l'individualisation des rémunérations au détriment des collectifs de travail, et d'encourager les départs volontaires !

De son côté, la **FA-FP** a confirmé son engagement dans le processus Action publique 2022 afin de réaffirmer :

- ✓ l'attachement des agent·e·s public·que·s au statut garant d'un service public accessible à l'ensemble des usagers
- ✓ la nécessité de donner aux instances de dialogue social les moyens de fonctionner dans les conditions prévues par le statut, notamment pour la prévention des risques psychosociaux et pour la gestion des carrières des agent·e·s,

✓ le refus d'encourager les rivalités individuelles en matière de rémunérations : c'est la valeur professionnelle et non le mérite basé sur des critères contraires aux règles de déontologie qui doit continuer à s'imposer !

✓ Enfin, nous avons réaffirmé que la Fonction de publique de carrière ne garantit pas un emploi à vie -contrairement à ce qu'affirment les détracteurs du service public- mais permet d'accompagner les personnels dans leur parcours professionnel, y compris en matière de reconversion.

Dans le domaine du taux d'emploi des seniors, la Fonction publique devrait servir de modèle en matière de solidarité inter-générationnelle !

La **FA-FP** a également réaffirmé sa volonté de voir s'ouvrir deux dossiers qu'elle considère toujours comme prioritaires : la participation obligatoire des employeurs publics à la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) des agent·e·s et la prise en compte effective de la pénibilité dans la Fonction publique.

Enfin, nous avons interpellé Monsieur Dussopt sur la demande conjointe de la **FA** et de 7 autres organisations syndicales représentatives concernant l'avancement du rendez-vous salarial au printemps ; sur ce point, le secrétaire d'État nous a informés qu'aucun arbitrage définitif n'a été rendu, ce qui permet d'envisager l'hypothèse d'une réponse favorable à notre demande.

Autonome, progressiste, solidaire, à la **FA** un autre syndicalisme est possible !